

Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille dix-huit, le mercredi dix-sept octobre, à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GROLHIER, Président, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle du CIAS de Brantôme, sur la convocation qui leur a été adressée le lundi premier octobre par le Président du Syndicat Mixte.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le conseil a de nouveau été convoqué le mercredi dix-sept octobre à dix-neuf heures, le conseil pouvant valablement délibérer à cette occasion sans conditions de quorum.

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de présents : 14
 Nombre de votants : 14

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 17 octobre 2018					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel	x			
BERNARD	Francine	x			
BOUCHAUD	Guy		x		
BOYER	Jean-Jacques	x			
BUFFAT	Marc	x			
CHAPUIS	Bruno				
CLUGNAC	Emmanuel	x			
COUTURIER	Pierre-Yves				
COUVY	Jean-Paul	x			
DAGNAUD	Françoise	x			
FAURE	Michèle		x		
GENDREAU	Jean-Jacques				
GOURSOLLE	Corinne				
GROLHIER	Jean-Pierre	x			
GUIGNE	Pierre				
HYVOZ	Isabelle		x		
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick				
LALANNE	Jean	x			
LAMONERIE	Bruno				
LAPEYRE	Jean-Marie				Nadine HERMAN
MARTINOT	Claude	x			
MAURUSSANE	Annick		x		
MECHINEAU	Pascal	x			
NADAL	Jeannik				
OUISTE	Alain	x			
SAVOYE	Gérard				
TRICOIRE	Alain				
VIROULET	Pierrot				
		13	4	0	1
Philippe BANCHIERI, suppléant est excusé					

Secrétaire de séance : Claude MARTINOT

Objet : adoption du PV de la réunion du 11 juillet et désignation du secrétaire de séance.

AR PREFECTURE

024-200068260-20181017-20181017_19-DE
 Regu le 18/10/2018

Monsieur Jean-Pierre GROLHIER, Président, expose que le Comité Syndical doit désigner son secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical nomme Claude MARTINOT secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité par les délégués présents.



Le Président,
Jean-Pierre GROLHIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Jean-Pierre Grolhier", written over the printed name.

Fait et délibéré, les jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture.

Pour copie conforme,

Publié et Affiché le

AR PREFECTURE

024-200068260-20181017-20181017_19-DE
Regu le 18/10/2018